

Les violences faites aux femmes, et plus particulièrement les violences conjugales et les violences intra-familiales, restent plus que jamais une priorité.

Victimes ou témoins de violences conjugales, vous avez des droits, vous pouvez obtenir de l'aide. Il n'est jamais interdit de fuir les violences !

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des contacts et des informations utiles pour être écoutée, accompagnée, protégée si vous êtes concerné·e·s par des violences ; ou pour soutenir au mieux les victimes si vous êtes témoin.

- si vous subissez des violences conjugales, des menaces ou une forte pression psychologique
- si des enfants sont témoins ou victimes de violences ou de pédocriminalité
- si vous, jeune adulte ou adolescent·e, subissez ou avez subi des violences sexuelles
- si vous avez connaissance d'une situation dans votre entourage ou votre voisinage.

En cas d'urgence

Composez le 17 ou envoyez un SMS au 114 pour contacter Police Secours 24h/24 et 7j/7.

Si vous devez fuir votre domicile en urgence, **pour une demande de mise à l'abri, composez le 115.**

Déposer plainte et être accompagné·e

Vous pouvez vous rendre sans délai dans le commissariat le plus proche ou vous signaler auprès de n'importe quel fonctionnaire de police présent dans l'espace public qui vous orientera vers un lieu de **dépôt de plainte**. Sachez que vous n'avez pas besoin d'une attestation de sortie pour ce motif.

Au commissariat, les plaintes pour violences conjugales sont considérées comme urgentes et prises en charge en priorité.

Vous pourrez aussi déposer plainte en contactant par téléphone le **34 30**, un rendez-vous vous sera donné.

Des psychologues sont également accessibles en commissariat :

- **11^e** : Corinne Boulay : 06 33 49 37 39
- **13^e** : Axelle Garnier de Saint Sauveur : 06 45 37 02 33
- **18^e** : Charlotte Broussoux : 06 14 46 26 23

Signaler des violences

Sur le site internet arretonslesviolences.gouv.fr/, vous pouvez signaler une situation de violence, tchater avec des agent·es formé·es, et bénéficier d'assistance et de conseils.

Aide Sociale à l'Enfance

Les secteurs de l'aide sociale à l'enfance restent entièrement ouverts sur toute la période pour les Parisien·nes.

Dans une situation de danger de mineur·es :

Contactez le Service national d'accueil téléphonique de l'Enfance en danger : **119**.

L'appel peut-être fait par un enfant, tout·e citoyen·ne, ou encore un proche de l'enfant lorsqu'il a connaissance d'un enfant en danger ou en risque de l'être.

En tant que professionnel·les vous pouvez contacter la Cellule de recueil des informations préoccupantes, **CRIP 75 : 01 42 76 26 17**

Information, écoute, orientation

Sont à votre disposition afin de vous apporter conseil et de vous accompagner :

- le **39 19 : Violences Femmes info** - numéro d'écoute national anonyme et gratuit, du lundi au samedi de 9h à 19h.
> Consultez le site de la fédération nationale [Solidarité femmes](#) (pour les sourd·es et malentendant·es, il existe un système d'écoute en langue des signes français)
- le **0800 05 95 95 : Viols Femmes Informations** - anonyme et gratuit, du lundi au vendredi de 10h à 19h.
> Consultez le site du [Collectif Féministe contre le viol](#)
- le **116 006** : numéro d'appel national pour toutes les victimes d'infractions pénales : accueil, écoute et orientation des victimes et de leurs proches
- **01 40 47 06 06** : Écoute Violences Femmes Handicapées le lundi de 10h à 13h et de 14h30 à 17h30 et le jeudi de 10h à 13h. Une adresse courriel est réservée aux femmes déficientes auditives : ecoute@fdfa.fr
- le **119 : Enfance en danger** - 7j/7, 24h/24 ;

Plateforme droitdirect.fr

La plateforme [droitdirect.fr](#) est ouverte pour informer et accompagner les victimes de violences conjugales. Service gratuit, confidentiel et anonyme. La plateforme comporte notamment un chatbot d'orientation rapide vers les professionnels adaptés et actuellement disponibles (gratuit, 24h/24 et 7j/7).

Justice

Les services du parquet majeurs et mineurs fonctionnent. Le tribunal assure les audiences pénales urgentes et le traitement des violences conjugales et intra familiales est prioritaire.

Vous pouvez demander une **ordonnance de protection** pour tenir éloignée la personne violente de vous et de vos enfants (voir [la brochure de présentation](#)). Pour cela il faut constituer un dossier pour le/la juge des affaires familiales. Pour vous aider dans cette démarche, contactez le **CIDFF** (Centre d'information des femmes et des familles de Paris),
tél : **01 83 64 72 01** - femmesinfo@cidffdeparis.fr

Le **TGD (téléphone grave danger)** continue d'être attribué sur décision du procureur de la république à des femmes qui se trouvent confinées, en très grave danger, à condition de ne plus partager le domicile avec le conjoint violent : saisir le CIDFF sur une situation de grave danger : tgd@cidffdeparis.fr – tél. : **01 83 64 72 01**. Le suivi des bénéficiaires TGD est réalisé par le CIDFF par téléphone.

Le **Pôle famille du tribunal judiciaire** mène une activité normale. Le dépôt de toutes les requêtes urgentes - ordonnances de protection, assignations à bref délais, procédure accélérée au fond pour les enlèvements internationaux d'enfant, référés - peut se faire tous les jours au SAUJ (Service d'accueil unique des justiciables). Toutes les coordonnées utiles (téléphone, courriel, notamment) des requérants ou de leurs conseils seront demandées pour pouvoir adresser les autorisations d'assigner. Ces dossiers seront traités par la permanence d'urgence des affaires familiales, le mardi et le jeudi, de 9h30 à 11h30. Tél. : **01 44 32 51 37**.

Le **Barreau de Paris** assure une permanence téléphonique pour les victimes de violences conjugales au : **01 44 32 49 01**, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Vous pouvez aussi joindre **SOS AVOCATS : 0825 393 300** (0.15€ la minute) du lundi au vendredi de 19h à 23h30, sans rendez-vous.

Le **Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ)** maintient ces activités en présentiel au sein du Tribunal judiciaire de Paris. Les permanences de l'association Paris Aide aux victimes se poursuivent au Bureau d'aide aux victimes (BAJ).

Les **Unités médico-judiciaires de l'Hôtel-Dieu (UMJ)** poursuivent leurs activités pour les examens de victimes sur réquisition judiciaire. Les permanences associatives aux UMJ restent ouvertes en présentiel ou par téléphone selon les structures. Les psychologues des UMJ, pour les mineures et majeures proposent les consultations en présentiel.

Les structures d'accueil accessibles à Paris en période de confinement

Les points d'accès au droit (PAD)

Les **5 points d'accès au droit (PAD)** maintiennent un service à distance : accueil, conseil, suivi de dossiers, prise de rendez-vous pour permanences téléphoniques, orientation vers service ou professionnel à même de répondre aux besoins. Ils sont joignables par mail et téléphone :

- **PAD 13** : contact.pad13@droitsdurgence.org - Tél : 01 55 78 20 56
- **PAD 15** : pad15@arapej.casp.asso.fr - Tél : 01 45 30 68 60
- **PAD 18** : contact.pad18@droitsdurgence.org - Tél : 01 53 41 86 60
- **PAD 19** : pad19@arapej.casp.asso.fr - Tél : 01 53 38 62 30
- **PAD 20** : contact.pad20@droitsdurgence.org - Tél : 01 53 27 37 40

À noter

La référente violences conjugales du **PAD 20** maintient son activité de traitement des urgences et plus particulièrement pour les demandes d'ordonnances de protection : **01 53 27 37 40**.

Horaires :

Le **lundi de 14h à 17h30**, le **mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 12h30 et 14h à 17h30** et **vendredi de 9h30 à 12h30**.

Contact courriel : martzimovitch.pad20@orange.fr.

La référence violence conjugale prendra contact par téléphone avec la victime.

L'ensemble des Services sociaux de proximité (CASVP) poursuivent leur activité en présentiel.

Renseignements dans les mairies d'arrondissement [et sur « Paris.fr »](#)

Les Espaces Parisiens pour l'insertion (EPI)

Les Espaces Parisiens pour l'Insertion (EPI) restent ouverts pendant le confinement et vous accueillent physiquement aux horaires habituels, de 9h à 17h.

Merci de prendre rendez-vous auprès de l'EPI de votre arrondissement afin d'éviter des temps d'attente importants. Pour vous rendre à l'EPI, vous devez cocher sur votre attestation de déplacement dérogatoire le motif de déplacement suivant : « convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».

Écoute des femmes par les associations

Les associations parisiennes pour l'accompagnement des victimes de violences sont présentes à vos côtés.

Accompagnement juridique

- **CIDFF** : Centre d'information des femmes et des familles de Paris, pour des questions juridiques (plaintes, procédures au tribunal, etc.) : accompagnement en distanciel ou présentiel après prise de rendez-vous à l'accueil téléphonique, du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30 : **01 83 64 72 01** - femmesinfo@cidffdeparis.fr
- **Paris Aide aux Victimes (PAV75)** : accueil téléphonique Sud de Paris : **01 45 88 18 00** ou contact13@pav75.fr / Nord de Paris : **01 53 06 83 50** ou contact17@pav75.fr. Maintien des permanences au bureau d'aide aux victimes du tribunal judiciaire de Paris.
- **Juris Secours** : **01 48 30 81 39** / contact@jurissecours.org

Accompagnement global

- **LE PHARE** : accueil de jour par téléphone du lundi au vendredi - 8h30-20h30 : **01 43 13 13 53**. Accueil en présentiel selon évaluation.
- **Halte aux femmes battues (HAFB)** : accueil de jour ouvert - **01 43 48 18 66** / contacts@hafb-asso.com
- **Espace solidarité insertion Femmes - HAFB** : matinée permanence téléphonique 10h-12h (sauf le jeudi) : **01 43 48 18 66**. Après-midi ouvert au public 13h-17h30.
- **La Maison des femmes de Paris** : **01 43 43 41 13** - mdfparis.actionviolences@gmail.com
- **Femmes solidaires** : accueils téléphoniques les mardis et jeudis de 10h à 13h et de 14h à 17h : **01 40 01 90 90**. Les consultations en distanciel avec des avocates uniquement sur rendez-vous.
- **Elle's Imagine'nt** : permanence téléphonique les mardis de 14h à 17h et les jeudis de 12h à 15h **06 61 89 47 90**. La boîte mail est toujours accessible 7j/7 : accueil@ellesimaginent.fr. Selon les besoins, aménagement des rendez-vous par visio-conférence, téléphone ou en présentiel.
- **Libres terres de femmes (LTDF)** : accueils téléphoniques du lundi au vendredi, 9h-12h et 14h- 17h : **06 26 66 95 70** ou **01 40 35 36 67**. Par : courriels ltdf@orange.fr. Consultations d'avocates par téléphone sur rendez-vous. [Voir le site](#)
- **HELP** : permanences téléphoniques lundi, mercredi, vendredi de 18h à 20 h et le samedi de 14h à 16h : **06 76 38 53 19** - help.femmes75@gmail.com

Droits des femmes étrangères

- **Femmes de la Terre** : fldt92@gmail.com - permanence téléphonique les lundis de 13h à 17h : **01 48 06 03 34**
- **Ligues des femmes iraniennes pour la démocratie (LFID)** : **01 40 24 17 90** - liguefemmesiraniennes.lfid@gmail.com. Locaux ouverts au public les lundis et jeudis de 10h à 17h, accueil en présentiel sur rendez-vous.
- **RAJFIRE** : défense des droits des étrangères : rajfire.asso@gmail.com - accueil et permanence en présentiel sans rendez-vous les mardis à 16h30, à la Maison des femmes de Paris, 163 rue de Charenton, 12^e.
- **La Cimade** : **01 40 08 05 34** ou **06 77 82 79 09** le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30.
- **Women for Women France** : un site d'information dans différentes langues, consultable sur Facebook : facebook.com/WFWFrance/ - contact@womenforwomenfrance.org

Mariages forcés et excision

- **GAMS** : excision et mariages forcés: lundi au vendredi : contact@federatongams.org - **01 43 48 10 87**. Accueil en présentiel, uniquement sur rendez-vous, et après évaluation par téléphone.
- **SOS Mariage forcé** : association Voix de Femmes : **01 30 31 05 05**, lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h à 13h, contact@sos-mariageforce.org

Jeunes femmes victimes de violences

- **POW'HER – FIT** : une femme un toit (pour les 15-25 ans) : **01 71 29 50 02** - lao@associationfit.org. Accueil en présentiel les mardis et jeudis de 14h à 18h sur RDV exclusivement. En cas d'urgence, l'équipe est disponible du lundi au vendredi de 10h à 18h. Toutes les permanences : psychologiques, juridiques, vie affective et sexuelle sont maintenues en présentiel.
- **En Avant Toutes** : un « tchat » pour les jeunes victimes de violences dans le couple ou intrafamiliales, animé par l'association, est accessible de 10h à 21h, du lundi au samedi : commentonsaime.fr.

Structures d'hébergement

Les CHU-CHRS s'organisent au mieux pour reprendre leur activité habituelle.

- **HAFB - Mise en sécurité SIAO 75** : 01 43 48 18 66 - le SIAO 75 peut faire des admissions de femmes en hôtel social pour 15 jours, orientées par HAFB.
- **PHARE** : 01 45 85 12 24 - La mise en sécurité se poursuit.
- **Suzanne Képès** : 01 58 01 09 45 - les admissions et les sorties reprennent progressivement.
- **Foyer Louise Labbé** : 06 38 10 15 01 - se maintient ouvert.
- **FIT**, une femme un toit : 01 44 54 87 90 - pas de sortie/déménagement possible et donc pas d'admission.
- **POW'HER** : qui dispose maintenant de 40 places pour des jeunes filles dans un appart' hôtel (depuis le 1er novembre)